

## UN PÉRIL

---

L'honorable M. Fielding, ministre des finances dans le gouvernement Laurier, a donné avis d'un projet de loi qu'il entend proposer et aux termes duquel le gouvernement fédéral sera autorisé à faire remise au gouvernement du Manitoba du fonds provenant des terres scolaires, fonds constitué en vertu du chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada. Voici comment le paragraphe 3 de l'article 24 de la loi règle l'administration de ce fonds :

“ Tous les deniers réalisés de temps à autre par la vente des terres des écoles seront placés en effets publics fédéraux pour former un fonds d'écoles ; et l'intérêt en provenant, déduction faite des frais de gestion, sera annuellement versé au Trésor du gouvernement de la province ou du territoire où sont situées ces terres, pour le soutien des écoles publiques qui y seront établies ; et les deniers ainsi versés seront distribués à cette fin par le gouvernement de cette province ou de ce territoire de la manière qu'il jugera à propos.”

Ainsi, en vertu de cette loi, c'est l'intérêt annuel qu'on versait au trésor provincial ; aux termes du projet de loi Fielding, c'est le capital même, jusqu'à concurrence de \$300,000, qu'on donne au gouvernement provincial ; on se prépare à le faire entrer en possession de la dotation même réservée à l'instruction publique.

La presse franchement catholique du pays a été unanime à protester contre cette tentative. Elle y a vu, avec raison, une prime odieuse offerte à la violation de la constitution qui nous régit, et elle a mis le pouvoir fédéral en garde contre le danger qu'il y a pour lui de se priver volontairement d'un puissant moyen d'action, qui pourrait lui être d'une souveraine utilité dans certains cas. Quand on songe, en effet, que le gouvernement provincial se trouve dans la situation d'un pouvoir séditieux, refusant de se conformer à l'ordre à lui transmis par l'autorité légitime de redresser des torts reconnus et de régulariser sa position en réparant les injustices par lui commises en violation manifeste de la loi organique du pays, on se dit invinciblement que,